



Bruxelles, le 19 avril 2021
(OR. en)

7965/21

Dossier interinstitutionnel:
2018/0236 (COD)

VOTE 31
INF 94
PUBLIC 35
CODEC 540

NOTE

Objet:

- Résultat du vote
- RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant le programme spatial de l'Union et l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial et abrogeant les règlements (UE) n° 912/2010, (UE) n° 1285/2013 et (UE) n° 377/2014 et la décision n° 541/2014/UE
 - = Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des motifs du Conseil
 - = Résultat de la procédure écrite achevée le 19 avril 2021

Le résultat du vote sur l'acte législatif visé ci-dessus figure à l'annexe 1 de la présente note.

Document de référence:

14312/20 + ADD 1

date de la décision de recourir à la procédure écrite prise par le Coreper
(1^{re} partie) 14.04.2021

Les déclarations et/ou explications de vote figurent à l'annexe 2 de la présente note.



General Secretariat of the Council

Institution: Council of the European Union
 Session:
 Configuration:
 Item: 2018/0236(COD) (Document: 14312/20)
 Voting Rule: qualified majority
 Subject: Position of the Council at first reading with a view to the adoption of a REGULATION OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL establishing the Union Space Programme and the European Union Agency for the Space Programme and repealing Regulations (EU) No 912/2010, (EU) No 1285/2013 and (EU) No 377/2014 and Decision No 541/2014/EU

Vote	Members	Population (%)
Yes	27	100%
No	0	0%
Abstain	0	0%
Not participating	0	
Total	27	

Sitting date: 19/04/2021
 Final result



Member State	Weighting	Vote	Member State	Weighting	Vote
BELGIQUE/BELGIË	2,58		LIETUVA	0,62	
БЪЛГАРИЯ	1,55		LUXEMBOURG	0,14	
CESKÁ REPUBLIKA	2,35		MAGYARORSZÁG	2,18	
DANMARK	1,30		MALTA	0,11	
DEUTSCHLAND	18,54		NEDERLAND	3,91	
EESTI	0,30		ÖSTERREICH	1,98	
ÉIRE/IRELAND	1,11		POLSKA	8,47	
ΕΛΛΑΔΑ	2,39		PORTUGAL	2,30	
ESPAÑA	10,58		ROMÂNIA	4,31	
FRANCE	14,97		SLOVENIJA	0,47	
HRVATSKA	0,91		SLOVENSKO	1,22	
ITALIA	13,58		SUOMI/FINLAND	1,23	
ΚΥΠΡΟΣ	0,20		SVERIGE	2,30	
LATVIJA	0,43				

* When acting on a proposal from the Commission or the High Representative, qualified majority is reached if at least 55 % of members vote in favour (15 MS) accounting for at least 65% of the population
 For information: <http://www.consilium.europa.eu/public-vote>

Déclaration de la Suède

Le programme spatial doit être aussi ouvert que possible. Les entreprises dans l'UE doivent être en mesure de contribuer aux innovations destinées à assurer la sécurité, l'emploi et le bien-être des citoyens européens. Toute restriction de la participation au programme spatial d'entreprises européennes dont la structure de propriété se situe hors de l'Union ne devrait s'appliquer que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, dans des domaines particulièrement sensibles sur le plan de la sécurité. Des conditions et des critères clairement définis doivent s'appliquer dans ces cas. Il importe également de respecter la compétence nationale dans ce contexte. L'exclusion des entreprises européennes dont la structure de propriété se situe dans des pays partenaires présentant une importance stratégique pour l'Union n'est pas bénéfique pour l'économie, la recherche et le développement européens et ne favorise pas la sécurité et la compétitivité de l'Union.
